

Sérieux

# Envie d'engager un(e) apprenant(e) ?

Dynamique  
et ponctuel

En formation avec l'IFAPME

Bonjour,

C'est avec beaucoup de motivation que je m'adresse à vous pour me former à vos côtés dans le cadre d'un contrat d'alternance (apprentissage).

La formation que vous accepterez de me donner sera complétée par celle que je suivrai dans un des Centres de formation du réseau IFAPME, ce qui est un gage de sérieux et de succès.

Je m'engage dès à présent à être ponctuel(le) dans mon travail et motivé(e) tout au long de ma formation.

J'espère d'ici peu avoir le plaisir de devenir votre apprenti(e).

A bientôt ?

Nom : .....

Prénom : .....

Age : .....

Tél. / GSM : .....

## Au-delà de l'apport réel que peut vous offrir un(e) apprenant(e), que représente pour l'entreprise le coût d'un engagement d'un(e) jeune en formation avec l'IFAPME ?

- Le patron qui engage un(e) apprenti(e) lui verse une rétribution mensuelle qui évolue chaque année (260,43\* euros durant la première année).  
**Données complètes sur [www.ifapme.be/allocations](http://www.ifapme.be/allocations)**
- Le patron prend en charge les frais liés aux obligations patronales du secteur professionnel (par exemple : les déplacements, le matériel et les vêtements de travail,...), de même que la prime d'assurance "accidents de travail".
- **Prime Entreprise** : 750 euros pour une entreprise qui forme un jeune en alternance pendant au moins 270 jours (9 mois). Condition : le tuteur doit avoir au moins 5 ans d'expérience et être formé au tutorat ou disposer d'un titre de compétences en tutorat ; l'apprenant doit réussir son année.
- **Prime Indépendant** : 750 euros par indépendant qui forme pour la première fois un jeune en alternance. Prime cumulable avec la prime Entreprise.  
Les primes sont versées après la 1<sup>ère</sup> année de formation (niveau A).

\*montant au 1<sup>er</sup> juin 2016

10.000 entreprises et indépendants sont partenaires de l'IFAPME pour la formation en alternance : [www.ifapme.be/formons-ensemble](http://www.ifapme.be/formons-ensemble)

**Pour plus d'informations**, je vous invite à appeler l'IFAPME gratuitement et sans engagement au 0800 90 133. Vous pouvez également contacter un référent (délégué à la tutelle) dans un Service IFAPME près de chez vous...

**Service d'Arlon** : 063 22 48 24 / **Service du Brabant wallon (Limal)** : 010 42 02 02 / **Service de Braine-le-Comte** : 067 47 50 40 / **Service de Charleroi** : 071 27 02 00 / **Service de Dinant** : 082 21 38 21 / **Service de Huy** : 085 24 14 60  
**Service de La Louvière** : 064 49 01 91 / **Service de Libramont** : 061 23 95 01 / **Service de Liège** : 04 229 70 70 / **Service de Mons** : 065 39 88 40 / **Service de Namur** : 081 71 60 60  
**Service de Tournai** : 069 45 22 40 / **Service de Verviers** : 087 32 40 40